

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du Vendredi 12 Avril 2024

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	M. DUBOIS Frédéric
Mme LAROUERE Florence	Mme THOMAS Stéphanie
M. CHABASSEUR Xavier	Mme VALLAT Marie-Claude
Mme CHARBONNEL Stéphanie	

Membres du Conseil absents :

BOUCHEIX Philippe procuration CHABASSEUR Xavier
CORSI Franck procuration à Stéphanie CHARBONNEL
FIOCRE Annie procuration à Florence LAROUERE
Hervé TEDO procuration à Stéphanie THOMAS

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du 23/02/24 (copie jointe à la convocation)

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 23 Février 2024 enregistrées à la Sous-Préfecture.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

2/ Présentation des Comptes de Gestion 2023

2.1 Compte de gestion 2023 Assainissement (Fonctionnement et Investissement [Dépenses + Recettes])

2.2 Compte de gestion 2023 Commune (Fonctionnement et Investissement [Dépenses + Recettes])

3/Présentation des Comptes Administratifs 2023

3.1 Compte administratif 2023 Assainissement (Fonctionnement et Investissement [Dépenses + Recettes])

3.1 Compte administratif 2023 Commune (Fonctionnement et Investissement [Dépenses + Recettes])

Rappel :

- les comptes de gestion sont les comptes du percepteur, les comptes administratifs ceux du Maire.

- le maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

- le détail de l'état des comptes administratifs et de gestion est disponible en Mairie.

=> Approbation des Comptes de Gestion 2023

Délibération pour approbation des CG assainissement : adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

Délibération pour l'approbation des CG Commune : adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

=>Vote des Comptes Administratifs :

Délibération pour approbation des CA assainissement : adoptée à l'unanimité (6 votants + 4 procurations)

Délibération pour l'approbation des CA Commune : adoptée à l'unanimité (6 votants + 4 procurations)

4/ Affectation des résultats 2023

4.1 Assainissement :

Résultats de l'exercice précédent au 31/12/2023 : excédent 7 758.28€

Partie affectée en recettes d'investissement :

Partie affectée à l'excédent reporté de fonctionnement : 7 758.28€

Délibération pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 (Assainissement) : adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

4.2 Commune :

Résultats de l'exercice précédent au 31/12/2023 : excédent 110 543.78€

Partie affectée en recettes d'investissement :

Partie affectée à l'excédent reporté de fonctionnement : 110 543.78€

Délibération pour l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 (Commune) adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

5/ Vote des Taux d'imposition communaux

Pas de modification prévue pour 2024. Une hausse de la TH sera possible en 2025 (pas 2024 car instauration de la THLV n'était pas cumulable avec hausse de TH. Pour information, les taux nationaux et départementaux des TH sont d'environ 24% contre 10.5% à Molompize.

Taxe	Taux	Produit 2024	Produit 2023
Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45.22% 21,66% CNE + 23.56% DEPT	130 143 €	125 531€
Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	111,74%	19 331 €	18 661€
Taxe Habitation	10.5%	17 767 €	16 607€

Délibération pour les taux d'imposition 2024 : adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

6/ Vote des Budgets 2024

Le détail du budget prévisionnel est disponible en Mairie.

6.1 BP Assainissement : (BP Fonctionnement 16 500€ ; BP investissement 1 200 000€ pour réalisation des travaux de réhabilitation du réseau)

Le temps passé par les agents aux tâches administratives et d'entretien assainissement a été estimé à 6 000€ ; ce budget sera reporté sur les recettes du BP CNE 2024 [708421 Mise à dispo personnel Assainissement]

Délibération pour le vote du BP Assainissement : adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

6.1 BP Commune : (BP Fonctionnement 475 000€ ; BP investissement 312 000€)

Délibération pour le vote du BP Commune : adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

7/Convention de mise à disposition de terrain EIFFAGE

L'entreprise La Forézienne (Société EIFFAGE) doit réaliser des travaux sur la ligne SNCF. Elle occupera une partie du terrain de camping pour y installer une base de travail (matériel + personnel).

Loyer mensuel = 300 € par mois 5 mois 1 500€ + indemnités après installation de compteurs (eau 0.002€/l + électricité 0.46€/kWh)

Les aménagements au sol seront conservés pour servir ultérieurement de parking stabilisé.

Délibération pour Convention de mise à disposition de terrain EIFFAGE : adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

8/ Délibération de principe pour transfert de compétence assainissement à la Grangeoune à compter du 01.01.2025.

Cette demande de délibération a été proposée par le Syndicat des Eaux de la Grangeoune afin d'assurer une meilleure visibilité sur la planification du transfert de compétence « assainissement collectif ». Les Communes qui l'adoptent s'engagent par avance à cette intégration à partir du 01/01/2025.

Délibération : adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

9/ Répartition des postes (tableau de présence pour élections européennes du 09/06/2024)

Frédéric DUBOIS sera absent le 09/06/2024.

Il faut prévoir 3 personnes pour chacun des 3 créneaux horaires.

10/ Questions diverses

- ❖ Demande d'adhésion au PNRVA en cours. « Avantages » : aides financières envisageables dont une dotation passée de 3000 à 7000€ ; optimisation des balisages touristiques....
- ❖ Projet de créneau de dépassement de Peyreneyre jusqu'au bout de l'aire de saint sauveur. Il y a déjà eu deux RDV : avec directeur régional de l'équipement + avec le chef de district. Les arguments sécuritaires et environnementaux ont été évoqués pour tenter d'éviter ce projet couteux et inutile (plus de 6 millions d'euros pour +/- 600m d'aménagement...). Seule la sécurité des usagers a été évoquée par les services de l'Etat, aucune conscience des impacts négatifs pour les riverains...
Ce projet sera soumis à une enquête publique (juin/juillet 2024). Les services de l'Etat ont fait une proposition d'aménagement de l'entrée du bourg (lumières + chicane dissuasive), et éventuellement de participation aux aménagements de voie douce cyclable sur cette portion. Une demande de RDV en présence du maraîcher de Peyreneyre en cours.
- ❖ Refus de M. ACHALME pour intégrer la réfection du mur éboulé entre Aurouze et La Roche dans l'aménagement de la voie douce vélo.
- ❖ Le terrain acquis dans la prolongation du cimetière pour y implanter un site cinéraire pourrait être remplacé par celui des noyers au-devant du cimetière, car celui du bout contient du rocher ; à voir ultérieurement si le conseil décide de couper les noyers ou pas....

Fin de séance à 22h30

Le secrétaire de séance,
Florence LAROUERE



Le Maire,
Philippe LEBERICHEL



